

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 6 décembre 2012

Service instructeur
Service Administration et Finances

3^{ème} **Commission** - CG-2012-6-3-2

Service consulté

**GUIDE DES AIDES A LA VOIRIE
APPROBATION DE PRIX UNITAIRES MOYENS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de faire approuver par l'Assemblée Plénière l'actualisation de prix unitaires moyens à retenir pour le calcul de montants subventionnables des aides à la voirie.

Le Guide des Aides aux Communes et Groupements comporte deux rubriques « Voirie Communale (VOC) – A284 » et "Aménagement des Routes Départementales" (ARD) – A 283 qui nécessitent une actualisation des prix unitaires moyens pour le calcul du montant subventionnable.

En ce qui concerne la voirie communale, le calcul de la subvention pour la rénovation des revêtements de chaussée est basé sur un coût moyen de référence au m² d'enrobé de couleur noire, à l'exclusion de toute autre technique (pavés, enrobés d'une autre couleur,...).

Par ailleurs, si la commune a prévu un revêtement en pavés, la subvention est calculée sur la base d'enrobés de couleur noire (dosés à 150 kg/m²), auquel s'ajoute une couche de 15 cm de Grave Naturelle Traitée de catégorie B (GNT B) en équivalent de lit de pose.

S'agissant de l'aménagement des routes départementales, le montant éligible pour la création de trottoirs est basé sur un coût forfaitaire au mètre linéaire correspondant à un trottoir de 1,40 m de large, équipé de bordures en béton et recouvert d'un enrobé noir dosé à 110 kg/m².

En application de ce principe, je vous propose :

Pour la couche de roulement en enrobés de couleur noire de prendre comme référence le graphe joint en annexe au présent rapport. Il a été établi sur la base de couples « prix unitaires/surfaces traitées » effectivement constatés en 2012 dans les décomptes généraux définitifs, transmis par les communes pour le paiement des subventions. La droite moyenne représentée sur le graphique permettra d'interpoler le prix unitaire recherché en fonction de la surface figurant dans le dossier de demande de subvention.

Dans le cas de la pose de pavés, que le prix unitaire appliqué en 2013 pour **le lit de pose de 15 cm** soit de 4,80 € HT/m² pour 15 cm de GNT B. En l'absence de référence de prix suffisante en 2012, il est proposé de maintenir ce montant.

Pour les trottoirs, le coût forfaitaire de 80 € HT/mètre linéaire a été établi sur la base des prix des marchés 2012 transmis par les communes ayant signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département, à savoir décaissement, remblaiement, réglage, pose d'enrobés sur 5 cm ainsi que la fourniture et pose d'une bordure et d'un pavé fil d'eau en béton.

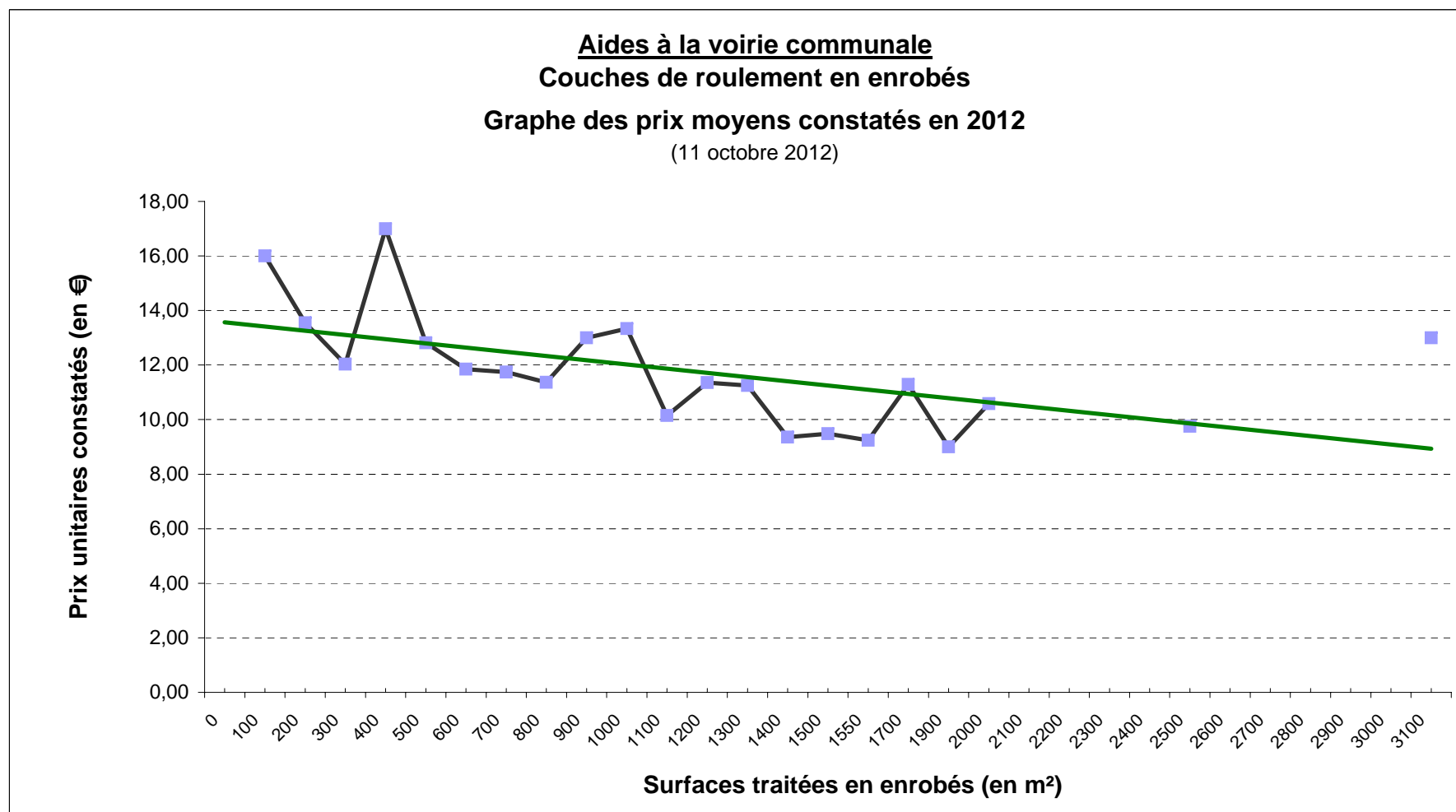
Compte tenu de ce qui précède, je vous propose d'approuver pour l'année 2013, pour les aides à la voirie :

- le graphe de détermination des prix unitaires des couches de roulement en enrobés de couleur noire, joint au rapport,
- le prix unitaire moyen de 4,80 € HT/m² pour la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose de 15 cm de GNT, catégorie B, dans le cas d'un revêtement en pavés,
- le coût forfaitaire de 80 €/ml, correspondant à un trottoir de 1,40 m de large, équipé de bordures en béton et recouvert d'un enrobé noir dosé à 110 kg/m².

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER



Aides à la voirie communale
Couches de roulement en enrobés
Graphe des prix moyens constatés en 2012

(11 octobre 2012)

